

Acheter son logement avec Hamaris, c'est bénéficier de conditions avantageuses, en toute sécurité.

Devenez propriétaire l'esprit tranquille avec Hamaris

Pour devenir propriétaire du logement que vous occupez, vous devez en être locataire depuis au moins 2 ans et le logement occupé doit avoir été construit ou acquis depuis plus de 10 ans.

Vous souhaitez devenir propriétaire mais votre état de santé, votre âge ou de trop faibles ressources vous empêchent d'emprunter :

. A votre demande, la vente peut s'effectuer au profit de votre conjoint ou sous conditions de ressources à vos ascendants ou descendants.

Les avantages à devenir propriétaire avec Hamaris :

- . Une bonne connaissance du logement acheté.
- . **Pas de frais de dossier, pas de frais d'agence.**
- . Un **prix de vente inférieur au marché** pour un bien équivalent.
- . Des **mensualités de remboursement d'emprunt équivalentes au loyer** dans la plupart des cas.
- . Une remise pour ancienneté, sous conditions en tant que locataire.
- . Une **garantie de rachat et de relogement** dans notre parc locatif en cas de difficultés.
- . Une **mise en sécurité des installations gaz et électricité.**
- . Un **DPE avec étiquette comprise entre A et E** (sinon travaux).
- . Un accompagnement personnalisé.

Etre propriétaire c'est :

- Personnaliser son logement et pouvoir l'adapter plus librement.
- Acquérir un bien à transmettre.

Si la démarche d'acquisition du logement occupé ne peut aboutir :

- Soit vous restez locataire de votre logement,
- Soit vous envisagez l'acquisition d'un logement vacant.

Attention : Un seul logement locatif social peut être acquis vacant ou occupé.

Le +

L'acquisition d'un logement locatif social ouvre le droit au **PTZ** (à voir avec votre banque) et au **prêt accession +** (si emploi dans une entreprise qui cotise) sous conditions de ressources.

ActionLogement 



Les étapes du processus de vente :

1. Entretien individuel et visite du logement,
2. Définition du prix de vente et envoi de la proposition,
3. Validation par le Bureau du Conseil d'Administration,
4. Commande des diagnostics obligatoires et des travaux de mise en sécurité,
5. Rédaction et signature du compromis de vente,
6. Demande d'autorisation de vendre au représentant de l'Etat dans le département,
7. Rédaction et signature de l'acte de vente devant notaire,
8. Solde du compte «locataire».

Ils ont acheté, pourquoi pas vous ?

LE PROFIL DES ACHETEURS

	2017	2018
Composition familiale	8 couples et 5 personnes seules	15 couples et 10 personnes seules
Age moyen	42 ans (dont 3 acquéreurs de moins de 30 ans et 2 de plus de 60 ans)	44 ans (dont 3 acquéreurs de moins de 30 ans et 3 de plus de 60 ans)
Revenu moyen du ménage	2 500 €	3 000 €
Apport moyen	17 800 €	8 000 €
Durée de l'emprunt	17 ans	17 ans
Taux d'effort	13 %	20 %

Exemple de logements vendus :



Eclaron - rue de l'Onigel



Chamarandes-Choignes - les Vergers



Rolampont - rue du 8 mai

Pour plus de renseignements

Christine DELALOY

03 25 02 15 21

christine.delaloy@hamaris.fr

ou rendez-vous sur notre site

[internet www.hamaris.fr](http://internet.www.hamaris.fr)

rubrique «Vente de logements»